

## « Renaturaliser » ou « Revégétaliser » une rive ?

Ces deux mots ne sont pas des synonymes. Comment les distinguer ?

« **Renaturalisation** » : Opération qui vise à redonner au milieu son aspect naturel d'origine en cessant toutes interventions susceptibles d'altérer la végétation.

L'article 6 du *Règlement relatif à la revégétalisation des rives 2008-06* (« Il est interdit, dans la rive, de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse. ») vise la renaturalisation. Habituellement, cette mesure suffit et la nature reprend ses droits.

Si rien ne pousse, il faudra revégétaliser.

« **Revégétalisation** » : Opération qui vise la reconstitution du couvert végétal d'une rive décapée, dégradée ou artificialisée par la plantation de végétation indigène et adaptée au milieu riverain.

L'article 7 du *Règlement relatif à la revégétalisation des rives 2008-06* (« Toutes les rives des lacs, cours d'eau et milieux humides, dégradées, décapées ou artificielles, devront être revégétalisées, à partir de la ligne des hautes eaux. ») vise la revégétalisation quand la renaturalisation ne donne pas les résultats escomptés.

### **Vous ne savez pas quelles plantes choisir pour revégétaliser votre rive ?**

La revégétalisation doit se faire conformément à la méthode prévue à l'annexe A du *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* en choisissant des espèces présentes sur la liste contenue à l'annexe B ; ces annexes sont en ligne notre site Web :

[www.st-elie-de-caxton.com](http://www.st-elie-de-caxton.com) à l'onglet suivant : Milieu riverain/Revégétalisation.

### **Mais quelle plante choisir ?**

La Fédération Interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ - <http://www.fihq.qc.ca>) a mis en ligne un nouveau site Web pour vous aider; les anciens liens (URL) ne fonctionnent plus. Voici les nouveaux liens.

Consultez le *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec* : <http://www.fihq.qc.ca/medias/D1.1.5B-1.pdf> (9,48 Mo)

Un moteur de recherche en ligne permet d'identifier rapidement les végétaux recommandés. Il permet d'effectuer des recherches en fonction des caractéristiques propres au site à revégétaliser telles la zone de rusticité, la localisation sur le talus, l'humidité du sol, l'exposition, le type de sol, la hauteur de la plante et son type de croissance : <http://vegetaux.fihq.ixmedia.com/>

En consultant la page « Bonnes pratiques de végétalisation des bandes riveraines et lutte aux cyanobactéries » du nouveau site de la FIHOQ, vous trouverez d'autres liens utiles : <http://www.fihq.qc.ca/milieu-municipal/environnement2/bonnes-pratiques-de-vegetalisation-des-bandes-riveraines-et-lutte-aux-cyanobacteries2>